

Bon No: 001016667		1ere Gachée: 08:23 (1) Quantité: 7.50 m3		Date: 23/09/2026 thd2609231136 référence commande(2):BRICE		Zone: PLUE VALUE Z3 Véhicule: jean jean cristhophe jean jean chirsto											
client: FLOR chantier: la pesse		13 Rue des Echallys FLORE MARCO SARL la borne au lion la borne au lion				CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 											
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier				RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:					
08:32																	
code Béton 37110		désignation(6)(8) BPS NF EN 206/CN		certification		classe d'exposition(3) XF1(F)		Classe Chlorure Cl0.4		consistance(7) S3		Dmax 10					
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30									
appellation commerciale BPS EN206-1 C25/30 XF1 S4 D10 Propriétés particulières spécifiées POMPABLE																	
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE							
M3 POMPES CONTRIBUTION ENVIRO+CARBO REP FIBRES STRUCTURELLES						MASTERCORE 3072				NOM: signature du client:							
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:														signature:			

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN